

COMMUNE DE SAINT-GEORGE

Election du Syndic du 6 avril 2021 (1^{er} tour)

Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste d'Entente municipale, comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP), qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAMME

Monsieur Frédéric Rohrbach, né le 01.05.1973, originaire de Rüeggisberg, domicilié au ch. des Molards 40 à Saint-George, **élu tacitement Syndic** pour la législature 2021 - 2026.


En application de l'arrêté de convocation du 07.10.2015 de la Préfecture du District de Nyon, le Bureau électoral demande l'annulation du scrutin prévu le dimanche 25 avril 2021.

Pour le Bureau électoral

Le Président du bureau:



La Secrétaire:



Saint-George, le 6 avril 2021